

## Statut des membres

Contribution d'élu.es écologistes de la région Nouvelle Aquitaine, ayant développé une expertise sur les sujets de l'eau, des littoraux et des océans : Jean Marc Soubeste, conseiller départemental de Charente Maritime, Grégory Gendre, élu communal à Dolus d'Oléron, Katia Bourdin conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine, Maxime Ghesquière, conseiller délégué pour la gestion du cycle de l'eau à Bordeaux et Hélène Lagoutte militante écologiste à Bordeaux.

### Contact :

[gendregreg@gmail.com](mailto:gendregreg@gmail.com) /

06 16 39 20 94

## Pour un débat sur la mer qui intègre pleinement le lien terre-mer

### Présentation générale du propos des auteurs

**EN BREF.** Notre région, qui compte 970 Km de côtes, n'échappe pas aux enjeux prégnants des conflits d'usage liés notamment à l'héliotropisme et nous avons souhaité participer aux échanges avec les acteurs du monde socio-économique proposés par la CNDP et nous rassembler pour contribuer à la réflexion.

Nous avons l'habitude de réfléchir les politiques publiques en les envisageant dans **une approche systémique** qui réfléchisse les limites planétaires, les émissions de GES, la protection du vivant et la garantie des droits humains en projetant les impacts sur du temps long.

Il nous a semblé évident qu'un débat sur la mer ne peut s'exonérer d'une réflexion sur les liens terre-mer qui conditionnent le bon état écologique des milieux, on estime aujourd'hui que 80 % de la pollution des océans est une pollution tellurique. Mais ces liens conditionnent aussi la pérennité de nombreuses activités majeures qui en dépendent (aquaculture, pêche artisanale, marais salants, tourisme, plaisance...). L'augmentation des températures, l'élévation du niveau des océans, l'acidification, l'oxygénation, la réduction du débit des fleuves mais aussi la mise en place de « solutions » purement techno-scientistes pour lutter contre le changement climatique (éolien offshore, utilisation de l'eau des stations d'épurations...) viennent aggraver une situation déjà préoccupante : baisse des ressources, altération des écosystèmes par des méthodes de pêche intensive ou des prélèvements de matériaux, multiplication des épisodes de surmortalité ou de contamination pour la conchyliculture et aggravation des pollutions provenant de la terre (pesticides et nitrates, plastiques, médicaments, PFAS) : **le déni est impossible.**



Une situation préoccupante qui oblige tous les acteurs à se mobiliser pour restaurer les écosystèmes et garantir l'avenir des filières par l'adoption de mesures systémiques.

### I/ Réduire la pression sur les écosystèmes marins. Comment faire ?

Lutter contre la surpêche en fixant tous les quotas de pêche à des niveaux durables et en mettant en place la **gestion écosystémique des pêches**, **Interdire tout nouveau projet aquacole productiviste** sur le littoral (ex implantation ferme usine aquacole pure salmon au Verdon),

Assurer un suivi de gestion et restauration dans les zones Natura 2000 et aires réglementées : atteindre 10% des aires marines strictement (et véritablement) protégées,

Interdire l'exploitation de ressources dans les zones nourricières et de reproduction des poissons,

Réduire les pollutions terrestres pour **respecter l'objectif de la loi sur l'eau et atteindre impérativement en 2027 un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux estuariennes et côtières**,

Interdire l'utilisation des pesticides dans les limites des bassins versants et améliorer le traitement des eaux usées,

Diminuer les impacts du tourisme avec l'interdiction des bateaux de croisières dans les parcs naturels marins et les espaces de protection renforcées,

Limiter la progression de l'urbanisation littorale via des PLUI prenant en compte les données prospectives du GIEC,

**Réduire les déchets en mer des filières par** l'utilisation de matériaux bio-sourcés et faciliter la collecte des déchets plastiques à l'exploitation,

Développer l'offre de service de

**Pour les droits de la Garonne** : un livre blanc (<https://www.wildlegal.eu/post/publication-livre-blanc-pour-les-droits-de-garonne>), une conférence (<https://www.youtube.com/watch?v=yL-5pQsVAF4>) et plusieurs articles (<https://www.sudouest.fr/charente-maritime/rochefort/charente-maritime-et-si-le-fleuve-charente-obtenait-des-droits-13814478.php>+<https://www.sudouest.fr/culture/a-bordeaux-le-festival-climax-se-demande-si-la-garonne-devrait-avoir-des-droits-12233917.php>)

solutions alternatives de carénage pour les plaisanciers et renforcer les contrôles et les sanctions,

Anticiper l'élévation du niveau marin en diminuant les risques de pollution liés aux submersions récurrentes

**Garantir l'apport en eau douce et en nutriments : un droit pour l'Océan**,

Mesurer l'impact du détournement de l'eau des stations d'épuration pour les activités terrestres,

**Adapter les exploitations conchylicoles à l'élévation des risques**,

Soutenir le développement de la conchyliculture en améliorant l'accès au foncier sur la côte, en renforçant et en faisant appliquer les normes européennes sur la qualité de l'eau et en soutenant la décarbonation du secteur,

Adapter le bâti pour diminuer sa vulnérabilité et anticiper la relocalisation des exploitations,

**Adapter la pêche artisanale pour maintenir l'activité**,

Flécher les subventions publiques vers le développement de navire à propulsion faible émission carbone de moins de 24 mètres,

**Développer la connaissance scientifique** pour mieux évaluer les impacts des bouleversements sur les milieux et pour mesurer l'impact des solutions technologiques à la lutte contre le réchauffement climatique sur les milieux,

Développer la recherche en sciences sociales pour mieux comprendre les représentations et identifier les mécanismes en jeu pour réussir l'adaptation aux effets du réchauffement.

## II/ Comment s'adapter au recul du trait de côte et au risque de submersion marine ?

L'accélération et la récurrence des tempêtes de l'hiver 2023/2024 (Domingo, Ciaran, Karlotta) rappellent l'hiver 2013/2014 avec des images spectaculaires et des reculs dunaires visibles à l'œil nu. Malgré la mise en place de la compétence GEMAPI, des Plans de Prévention des Risques Naturels ou l'activisme des équipes et des élus du GIP Littoral, **le trait de côte accélère ses mutations.**

**La recomposition spatiale des territoires littoraux n'est plus optionnelle.** Elle offre l'opportunité d'un changement systémique profond à court, moyen et long terme via l'adoption de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux de transition, l'arrêt de l'extraction de granulats pour réduire la production de béton au profit de ressources locales biosourcées, la renaturation des espaces dunaires pour maintenir leur maintien et l'évolution de la fiscalité pour permettre aux familles de choisir en conscience de rester ou non en zone de risques en adaptant leurs biens.

La cartographie sur le biseau salée permettra d'identifier les surfaces agricoles à prioriser en fonction des forages d'eau douce disponibles. Idem pour les investissements sur les réseaux d'assainissement en fonction des zonages. **Une révolution territoriale de fond nécessaire et collective doit se mettre en œuvre.**

## III/ Les parcs éoliens sont-ils une réponse appropriée aux besoins énergétiques ?

Les parcs éoliens offshore sont nécessaires à la décarbonation du mix énergétique français et doivent être largement soutenus dans nos politiques publiques. Ces installations permettent de produire une énergie faiblement émettrice de CO2, compétitive, et reposant sur un gisement important sur notre territoire.

La multiplication des parcs éoliens permet de limiter l'intermittence des énergies renouvelables et d'assurer une production électrique continue.

La technologie de l'éolien offshore permet de limiter les impacts et d'augmenter les rendements, les projets en œuvre permettent d'augmenter les connaissances disponibles.

La production et la maintenance des parcs créent un emploi local qualifié.

Les parcs éoliens offshore peuvent être construits dans des délais permettant de répondre à l'urgence climatique et au vieillissement du parc nucléaire.

### **Pour autant, le développement massif des parcs éoliens offshore doit se faire sous des conditions strictes, permettant d'asseoir sa durabilité et son acceptabilité.**

Les effets sur le vivant dans les zones d'implantation doivent être pris en considération, en réduisant les compromis.

Même si le changement climatique est le premier ennemi du monde vivant, il ne saurait être acceptable de nuire démesurément aux écosystèmes vivants par des installations offshore. Les zones Natura 2000, qui couvrent 11 % de la zone économique exclusive, ainsi que les 10 000 hectares de parcs naturels marins doivent être en principe exclus des zones d'implantation.

La surface restante reste très importante dans les eaux françaises. En cas de dérogation exceptionnelle, preuve doit être apportée d'une recherche sincère d'évitement des aires marines

Sitographie : Doc CESER : la qualité des eaux littorales en Nouvelle Aquitaine, pour une économie durable de la mer  
<https://www.acclimaterra.fr/wp-content/uploads/2021/10/Rapport-AcclimaTerra-2018-Chap8-Pe%CC%82che.pdf>

protégées.

En aucun cas le motif de raison impérative d'intérêt public majeur ne peut être évoqué pour des projets dans ces zones protégées.

**Un observatoire national doit être mis en place, afin d'acquérir des connaissances détaillées sur les effets des parcs éoliens, sur les impacts sur la biodiversité et sur les activités existantes.**

Ces connaissances doivent comprendre l'évaluation a posteriori des systèmes de compensation.

L'éolien offshore sur la façade atlantique doit s'appuyer sur le développement d'une filière locale, par exemple via Aquitaine Blue

Energies et le consortium des 4 ports du Sud Ouest (Bayonne, Rochefort- Tonny Charente , Bordeaux et La Rochelle).

Pour répondre aux demandes de plusieurs syndicats de pêcheurs, il serait souhaitable d'autoriser la pêche artisanale dans les parcs, chaque fois que c'est envisageable.

#### **IV/ Le bon état écologique des océans et des littoraux peut-il être facilité par la reconnaissance juridique des fleuves ?**

Dans la perspective systémique présentée plus haut, il est important de mettre au cœur du débat public le statut juridique des écosystèmes. Les droits pour la Nature constituent un mouvement mondial destiné à doter les écosystèmes de la personnalité juridique. Cette révolution anthropologique et juridique vise à renforcer l'interdépendance entre l'environnement et l'être humain, en faisant des écosystèmes des sujets de droits. Aujourd'hui, il est primordial d'encadrer les activités de la façade Sud-Atlantique dans le respect de la crise bioclimatique avec l'appui des droits pour la Nature. A titre exemple, **la Mar Menor, une lagune espagnole, a obtenu le statut de personnalité juridique, une première en Europe.** Cette initiative populaire a permis de renforcer la protection de la lagune. Désormais, des commissions

sont désignées pour agir directement au nom de Mar

**Repenser le DSF à la lumière des droits pour la Nature permettrait d'encadrer les activités de nos littoraux et des estuaires au respect des limites planétaires.** En Nouvelle-Aquitaine, plusieurs initiatives portées par des élu.es et relayées par des parlementaires visent à obtenir, à court terme, la reconnaissance des fleuves Charente et Garonne et leurs estuaires comme sujets de droit.

#### **Conclusion**

L'élaboration du nouveau DSF est l'occasion de rappeler les constats alarmants de dégradation des milieux marins et de la biodiversité à l'échelle mondiale. **Une réflexion collective sur les responsabilités et les enjeux s'impose pour maintenir la priorité du bon état écologique de l'océan qui nous nourrit, nous soigne, nous protège et où vivent des milliards d'espèces essentielles à l'écosystème.**

Protéger cet écosystème et garantir le droit au vivant ne pourra se faire sans une sortie planifiée du modèle de production, d'exploitation et de consommation actuel.

**On ne résoudra aucune des questions posées dans le cadre du débat si on se refuse à remettre en question le modèle de développement actuel avec son dogme de la croissance et plus particulièrement la croissance bleue qui tend à se construire sur le pillage sans condition des ressources et l'exploitation intensive des communs.**

#### **Sitographie :**

Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère | IPBES secrétariat  
<https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

<https://bloomassociation.org/rapport-inedit-transition-peches/>

